Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/07/2024 - 21777 - 2006 B 02914 - 491 798 724 - ABELIA SERVICES

ÉPUBLIQUE
RANÇAISE
iberté
galité
raternité

Formulaire EDI 2065
pour **2023**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022
Régime simplifié d'imposition			x
Régime réel normal			

claration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe
PME innovantes, cocher la case ci-contre
option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société ABELIA SERVICES	32 L'OREE DU BOIS
SIRET 4 9 1 7 9 8 7 2 4 0 0 0 1 0	13011 MARSEILLE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

s entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
te d'entrée dans le groupe de la société déclarante
ur les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: ACTIVITES D'AIDE A DOMICILE — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	13 324		
néfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			

Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies	
assins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
ociété d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité rritoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

ecettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

ssiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / NIF
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

ous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. es notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du conseil:
.E.C. DIARRA. 7 Rue de la Paix 3001 MARSEILLE *Tél:* 04.91.54.90.09	*Tél:*
CGA/OMGA — Viseur conventionné — (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant
om et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 03/05/2023 Lieu MARSEILLE
	Qualité et nom du signataire: GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature FRADELLA MAX
xamen de conformité fiscale (ECF) x S.E.C. DIARRA.	

Certifié conforme le 01/01/24

gid Quadra

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

ntant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
ntant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
ntant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes erposées					d	
Montant des distributions					e	
res que celles visées en (a),					f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g	
					h	
ntant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
ntant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
ntant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

m, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8
1 FRADELLIA CLAUDE ASSOCIE 75 LES HAUTS DE LA M 13011 MARSEILLE	150	2022	23 086				
1 FRADELLIA MAX GERANT 32 L'OREE DU BOIS 13011 MARSEILLE	150						

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	23 086
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A

	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

(1) **BILAN SIMPLIFIE**

Désignation de l'entreprise : Société ABELIA SERVICES — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 32 L'OREE DU BOIS 13011 MARSEILLE

Numéro SIRET * : 4 9 1 7 9 8 7 2 4 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 1 2 — Durée de l'exercice précédent * : 1 2

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122022 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122021 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	36 058	030	33 348	2 710	1 697
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	36 058	048	33 348	2 710	1 697
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	10 679	070	10 679	21 505
		Autres * (3)	072	556	074	556	52
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	8 158	086	8 158	11 350
	Charges constatées d'avance *		092	57	094	57	58
	Total II		096	19 450	098	19 450	32 965
	Total général (I+II)		110	55 508	112	33 348	22 160	34 662

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000	3 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	300	300
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	276	276
	Report à nouveau	134	14 936	17 050
	Résultat de l'exercice	136	(13 532)	(2 114
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	4 980	18 512
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		1 559
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 743	1 980
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 1 054)	172	14 437	12 611
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	17 180	16 150
	Total général (I + II + III)	180	22 160	34 662

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 769
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABELIA SERVICES

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2022	Exercice N-1 clos le 31 12 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210 : 4 064	692
	Production vendue : biens	215	214 :	
	Production vendue : services *	217	218 : 90 400	97 310
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222 :	
	Production immobilisée *		224 :	
	Subventions d'exploitation reçues		226 :	
	Autres produits		230 : 1 437	1 368
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232 : 95 901	99 370
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234 : 15 880	
	Variation de stock (marchandises) *		236 :	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238 : 136	24 221
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240 :	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 3 948 - immobilier)		242 : 53 658	47 523
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 : 679	244 : 1 741	3 341
	Rémunérations du personnel *		250 : 30 175	24 389
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252 : 5 750	6 808
	Dotations aux amortissements *		254 : 1 756	2 642
	Dotations aux provisions		256 :	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259 :	262 : 50	4
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260 :		
	Total des charges d'exploitation (II)		264 : 109 146	108 927
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270 : (13 245)	(9 557)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280 :	
	Produits exceptionnels (IV)		290 :	7 525
	Charges financières (V)		294 : 79	81
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347 :	300 : 208	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348 :		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306 :	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310 : (13 532)	(2 114)

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							312 :	314	13 532
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316 :		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318 :		
	Provisions non déductibles *							322 :		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324 :		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			330 : 208		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251 :		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998 :		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999 :		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352 :	354	13 324
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)							356 :		
	Déficits antérieurs reportables : * 15 3 15 ont imputés sur le résultat :								360	
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							370 :	372	13 324

Désignation de l'entreprise : Société ABELIA SERVICES 31/12/202

Détail des réintégrations diverses		
PENALITES NON DEDUCTIBLES		208
Total des réintégrations diverses	**330**	208

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Désignation de l'entreprise : Société ABELIA SERVICES

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	404	406	
	Autres	410		412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	424	426	
	Constructions	430		432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	16 060	442 2 053	444	446 18 113	18 113
	Installations générales agencements divers	450		452	454	456	
	Matériel de transport	460	16 054	462	464	466 16 054	16 054
	Autres immobilisations corporelles	470	1 175	472 716	474	476 1 891	1 891
Immobilisations financières		480		482	484	486	
TOTAL		490	33 289	492 2 769	494	496 36 058	36 058

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495		497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500		502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512	514	516
	Constructions	520		522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	14 363	532 1 641	534	536 16 004
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	544	546
	Matériel de transport	550	16 054	552	554	556 16 054
	Autres immobilisations corporelles	560	1 175	562 115	564	566 1 290
TOTAL		570	31 592	572 1 756	574	576 33 348

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société ABELIA SERVICES — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B — 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	15 315	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		

Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	15 315
Déficits de l'exercice	860	13 324
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	28 639

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	19 149
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	11 052
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

N° 2033-E 2023

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

(5)

Désignation de l'entreprise : Société ABELIA SERVICES — Néant [x]*

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 — Durée en nombre de mois : 1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026			
Période de référence	024		160			
Date de cessation			186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(6) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 49179872400010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ABELIA SERVICES

ADRESSE (voie) 32 L'OREE DU BOIS

CODE POSTAL 13011 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique FRADELLA | Prénom(s) CLAUDE | Nom marital | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 150 | Naissance : Date 120667 | N° Département 13 | Commune MARSEILLE | Pays | Adresse : N° 75 | Voie LES HAUTS DE LA MARTINE | Code postal 13011 | Commune MARSEILLE | Pays FRANCE

Titre (2) M | Nom patronymique FRADELLA | Prénom(s) MAX | Nom marital | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 150 | Naissance : Date 160964 | N° Département 13 | Commune MARSEILLE | Pays | Adresse : N° 32 | Voie L'OREE DU BOIS | Code postal 13011 | Commune MARSEILLE | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(7) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/ (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31122022 **N° SIRET** 49179872400010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ABELIA SERVICES

ADRESSE (voie) 32 L'OREE DU BOIS

CODE POSTAL 13011 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(répété pour chaque filiale)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ABELIA SERVICES

Société à responsabilité limitée

Au capital de 3000 euros

Siège social : ***32 l'orée du bois 13011***

RCS ***Marseille n ° B 491 798 724***

Assemblée générale du 30 juin 2023

A Marseille le 30 juin 2023 à 10 heures

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance envoyée en lettre recommandée avec demande d'accusé de réception le (date d'envoi de la convocation).

Il a été établit une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

1° Max Fradella détenant 150 parts sociales

2°Claude Fradella détenant 150 parts sociales

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de 300 parts sur les 300 parts formant le capital de la société.

Monsieur Max Fradella préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;

- Le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial ;

- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance ;

- Affectation du résultat ;

- Approbation des conventions réglementées.

Le président donne lecture aux associés du rapport de gestion.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 30/12/2022, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par une perte de 13532 euros.

F.C M.F

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En l'absence de distribution d'un dividende, indiquer :

En conséquence, les pertes de l'exercice, qui se montent à 13532 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice n-1 : dividende par action, nombre d'actions, abattement 0 euros
- Exercice n-2 : dividende par action, nombre d'actions, abattement 0 euros
- Exercice n-3 : dividende par action, nombre d'actions, abattement 0 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les associés présents et les mandataires des associés représentés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

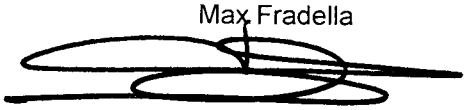
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 2 originaux,

À Marseille le 30 juin 2023

SIGNATURE DES ASSOCIÉS

Max Fradella



Claude Fradella

